

# **Loi d'orientation des mobilités : une série de mesures satisfaisante mais encore incomplète pour le shipping français**

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
PARIS, LE 21 JUIN 2019**

L'Assemblée nationale vient d'adopter à une large majorité le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM). Examiné au Sénat en avril, ce texte s'intéresse particulièrement aux « déplacements du quotidien ». Il ne prévoyait initialement pas, ou peu, de mesures pour le shipping, mais s'est finalement révélé être une opportunité de compléter, simplifier ou améliorer le corpus législatif régissant le secteur. Armateurs de France, dans son combat pour une économie bleue toujours plus dynamique, s'est impliqué dans les travaux préparatoires de la loi et a contribué à l'ensemble des consultations afin que les mesures proposées correspondent aux enjeux des compagnies maritimes.

L'organisation professionnelle salue l'adoption de mesures sociales favorisant la croissance du pavillon français et se satisfait que les mesures de sûreté, notamment celles destinées à protéger les personnes se trouvant à bord des ferries, soient renforcées.

Si certaines nouvelles dispositions relatives à la transition énergétique et écologique du secteur, comme celle facilitant la fourniture d'énergie électrique des navires au port, répondent aux attentes fortes des armateurs, d'autres, pour être engageantes, méritent d'être complétées et concrétisées. Les acteurs du shipping français souhaitent que ces travaux soient inscrits à l'ordre du jour des prochains comités interministériels de la mer (CIMER).

*« Je tiens à féliciter les équipes parlementaires, en particulier la Team Maritime et sa Présidente, Sophie Panonacle, ainsi que les équipes d'Armateurs de France, pour leur travail collaboratif de grande qualité et leur volonté de renforcer l'attractivité de notre pavillon. »*

*Les mesures dédiées à l'industrie du transport et des services maritimes de cet important projet de loi qu'est la LOM sont essentielles. Ce n'est cependant qu'une première étape.*

*En cette semaine où démarre l'examen du projet de loi Energie Climat à l'Assemblée nationale, il serait pertinent d'y intégrer des dispositions encourageant le développement d'infrastructures dédiées au gaz naturel liquéfié comme carburant marin. Je me propose de rencontrer, dès que possible, les équipes parlementaires en charge d'auditionner les acteurs industriels pour préparer ce nouveau texte.*

*Gardons à l'esprit que, dans un monde où les équilibres économiques et politiques sont instables, le shipping demeure une filière industrielle stratégique. »*

Jean-Marc Roué, Président d'Armateurs de France

Armateurs de France reste, aux côtés du Gouvernement, un partenaire actif et vigilant, pour développer le pavillon et l'emploi maritime français et continue de jouer son rôle clé pour un shipping toujours plus vert et respectueux de l'environnement.

## A PROPOS D'ARMATEURS DE FRANCE

*Armateurs de France est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises de transport et de services maritimes. Porte-parole d'une industrie de pointe et diversifiée, elle représente 22 000 emplois en France, 18 000 à l'étranger et 15 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Sa mission : construire un cadre propice au développement de l'économie et de l'emploi maritimes en France, dans un contexte de forte concurrence internationale, en défendant activement les intérêts de la profession auprès des instances nationales, communautaires et internationales concernées.*

### Contact presse Armateurs de France :

Agnès RINCE

[a-rince@armateursdefrance.org](mailto:a-rince@armateursdefrance.org)

01.53.89.52.42 / 06.24.35.45.43